

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
2 — 08 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 11 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.  
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>e</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

Sous ce titre pittoresque : l'*Homœopathie dans la question des duchés*, l'*Europe* caractérisée avec beaucoup d'esprit, et malheureusement avec beaucoup de vérité, la convention de Gastein, la situation qu'elle crée et les embarras qu'elle doit faire naître sans avoir résolu aucune question.

Voici comment s'exprime la feuille de Francfort :

« On nous rendra cette justice que nous nous sommes systématiquement abstenus d'apprécier la dernière phase de l'imbroglio germanique dans la question des duchés de l'Elbe. Nous nous sommes bornés à reproduire tous les faits quotidiens, tous les commentaires des journaux, nous réservant le rôle de narrateurs fidèles et de spectateurs souriants.

« Une seule fois, si nous avons bonne mémoire, nous avons rompu le silence. La majorité des journaux européens parlait de rupture diplomatique, de guerre prochaine et terrible. A ce moment nous n'avons pu contenir notre surprise de voir la situation générale de notre pauvre continent si mal connue et si légèrement jugée. Nous avons dit que l'Autriche et la Prusse, étant donnée la politique générale de ces deux puissances, ne pouvaient pas plus se battre qu'elles ne pouvaient traiter et résoudre la grosse question soulevée par elles. Nous avons raillé les terreurs du bon public; et aujourd'hui nous sommes obligés de sourire de ses espérances.

« Au moment même où nous écrivons ces lignes, les deux souverains sont en présence : ils échangent les félicitations habituelles, ils signent des conventions longuement débattues. Bien que nous n'en ayons pas le texte sous les yeux, nous croyons n'ignorer que la partie la plus insignifiante de leurs clauses, et c'est ce qui nous autorise à dire que les deux gouvernements de Vienne et de Berlin font de la politique homœopathique et qu'ils avisent à guérir les maux de la situation en les maintenant et aussi en leur en ajoutant de la même espèce... *Similia similibus*.

« Trois questions étaient à débattre :

« 1<sup>o</sup> A qui appartient la souveraineté actuelle des duchés? L'Allemagne soutient effectivement que le Holstein, partie intégrante de la Confédération, occupé à l'origine par une armée fédérale, dépend de ses décisions et que c'est à elle de régler ses destinées.

« 2<sup>o</sup> Comment doit-on régler définitivement ces destinées et celles du Sleswig? Quelle dynastie, puisque aujourd'hui on a partout besoin de dynasties, sera mise à la tête des deux duchés?

« 3<sup>o</sup> En attendant cette solution, comment les deux puissances doivent-elles gouverner leur conquête?

« Or, nous croyons savoir de source certaine que ces trois questions, qui ont causé jusqu'ici tant de discussions, tant de désordres, tant de complications, que ces trois questions qui ont fait trembler les naïfs pour une guerre prochaine, resteront purement et simplement ouvertes avec tous leurs inconvénients certains, avec tous leurs périls plus ou moins chimériques; seulement ces inconvé-

nients seront augmentés, ces périls seront multipliés... *Similia similibus*.

« Le premier inconvénient de la situation antérieure au traité de Saltzbourg, inconvénient grave, était l'injustice faite à l'Allemagne, qui, au fond, est dépouillée d'une de ses provinces. Jusqu'ici elle patientait, supposant qu'un jour ou l'autre la douceur de l'Autriche vis-à-vis de la Prusse se laisserait; mais elle ne se lasse point elle est inépuisable. L'Allemagne sera conviée à se taire. Mais croit-on que l'injustice soufferte silencieusement de la part des confédérés soit bien propre à entretenir le sentiment fédéral lui-même?

« Le second inconvénient de la même situation, c'est que les agents des deux puissances poussaient deux candidats différents. Tout le monde connaît les préférences de la cour de Vienne et de la plupart des Etats secondaires de l'Allemagne pour les Augustenbourg; quant aux tendresses subites de la cour de Berlin pour les Oldenbourg, elles pourraient bien cacher des plans qui ne sont un mystère pour aucun homme politique; dans tous les cas, sincères ou affectées, elles se traduisent en intrigues bruyantes. Comment faire cesser cette rivalité de prétendants qui tirent les peuples, inquiète les intérêts, met la pauvre couronne des duchés aux enchères? On a gravement décidé... qu'on ne déciderait rien, et que chaque cour favoriserait, pousserait son candidat. Le conflit qui était une anomalie, une exception, quelque chose de latent qu'on avouait aussi peu que possible, devient une règle, une habitude acceptée, un système, une institution; on oppose à un mal

déclaré insupportable ce mal encore aggravé... *Similia similibus*.

« Sur le troisième point, c'est encore bien pire. On l'a vu à l'épreuve ce fameux *condominium* (qu'on nous excuse de ce triste barbarisme qui couvre aujourd'hui un des plus gros solécismes de la politique contemporaine); oui, on l'a vu à l'épreuve; on a vu des populations qui s'étaient agitées, qui avaient même combattu pour être des parties libres de la patrie allemandes, dominées, tirillées, ruinées par deux maîtres qui travaillent dans les vues les plus divergentes; on a vu les persécutions, les violences qui étaient le résultat fatal de cette anarchique copossession d'un petit peuple par deux grands empires. Eh bien! ce spectacle, on le verra encore. Mais peut-être pour ajouter un mal nouveau à ceux qui accablaient déjà les duchés, chaque propriétaire aura-t-il sa province à administrer à sa guise.

« De telle sorte que le Sleswig-Holstein, qui a tant soupiré pour avoir l'union, qui a été pour la cause de l'union le théâtre de deux guerres en quatorze ans, sera scindé, divisé, désorganisé complètement par ceux-là mêmes qui sont entrés en armes sur son territoire, en lui disant: Vous avez droit à l'union, et mes victoires vont vous l'assurer! Bref, pour lutter par un suprême effort contre la désorganisation, on va la systématiser et la rendre chronique... *Similia similibus*.

« Il faut bien avouer que jamais l'homœopathie n'avait remporté une si belle victoire. La voilà entrée dans le conseil des princes, la voilà appliquée à la politique internationale. Le *similia similibus* triomphe sur toute la ligne. Ne verrons-nous pas quelque jour la

## REVUE.

19

## LE ROMAN D'UNE HÉRITIÈRE.

(Suite.)

Le procureur impérial regarda les autres magistrats; la nécessité de dissiper cette erreur lui coûtait beaucoup à accomplir. Néanmoins, il raconta en peu de mots les accusations portées contre Tristan; il glissa légèrement sur la complicité de la comtesse; mais il crut devoir la laisser entrevoir. Le marquis devint pâle de colère et l'interrompit :

— Je vous arrête ici, monsieur. Je ne connais pas le comte de Courville; c'est malgré moi qu'il est devenu mon beau-frère; mais, en supposant qu'il soit coupable des infamies dont vous l'accusez, ce que je ne puis croire, je proteste hautement que lady Arabelle Norby, ma sœur, est incapable de rien de ce genre; je donne un démenti formel à ce que vous venez de me communiquer.

Pour toute réponse, le magistrat lui remit le billet écrit par Arabelle sous la dictée de son mari et la lettre laissée par celui-ci au moment de sa fuite.

Lord Erlington était un homme d'un haut mérite, bien que fort jeune on parlait beaucoup de lui à la Chambre des lords, il y avait en lui l'étoffe d'un ministre; il professait, comme tous les Anglais, un grand respect pour les lois; il conservait aussi, comme la haute aristocratie, une horreur profonde pour ce qui pouvait marquer d'une souillure le nom transmis par ses ancêtres.

Il était grand, beau, d'une distinction exquise, ses cheveux blonds frisaient naturellement malgré leur finesse extrême; sa physionomie, pleine de dignité et d'intelligence, devint imposante.

— Messieurs, dit-il, veuillez me permettre d'assister à l'interrogatoire de la comtesse de Courville; je ne la verrai qu'ensuite et suivant ce que je jugerai devoir faire après l'avoir entendue.

L'ordre fut donné d'amener lady Arabelle, il y eut un moment de silence plein d'embarras et d'anxiété, M. de Sancy s'approcha du marquis et se nomma. Il joignit à ces préliminaires des détails succincts sur ce qu'il avait vu et entendu depuis l'événement.

— Maintenant, milord, poursuivit-il, c'est à vous que je remets la garde qu'on m'avait confiée. Vous, le protecteur naturel de lady Arabelle, mon dé-

voisement reste le même et je m'estimerai trop heureux si je puis vous en donner des preuves.

Le marquis remercia Régis avec effusion, il lui secoua fortement la main, puis l'emmenant dans l'embrasure d'une croisée :

— Vous êtes un gentilhomme, monsieur, lui dit-il, tirez-moi de l'horrible angoisse que j'éprouve. Sur votre honneur et votre conscience, M. de Courville est-il coupable?

— Oui.

— Et ma sœur?

— Non, sur ma parole, milord.

— Croyez-vous qu'elle connaisse le lieu de sa retraite?

— Oui, milord, il est dans le château, ou bien près. J'ai souvent entendu parler, sous l'autre propriétaire, de cachettes impénétrables; un vieux serviteur les connaissait sans doute et l'y aura conduit.

— Il faut qu'il s'évade, monsieur, qu'il s'embarque; il faut que ma sœur quitte cet horrible nom, qu'elle divorce. Dussé-je donner la moitié de ma fortune pour me débarrasser de cet homme, je le ferai.

— Vous voilà instruit, milord; maintenant, que

Dieu vous inspire, et cette pauvre et noble jeune femme aussi.

La porte s'ouvrit. Arabelle, pâle, défaite, pouvant à peine marcher, parut appuyée sur sa femme de chambre. Lady Erlington ne s'était pas senti la force de l'accompagner. En apercevant son frère, elle pâlit encore et fut obligée de s'arrêter un instant.

Il prit son bras, fit signe à la femme de chambre de se retirer.

— Partout où je suis, ma sœur, c'est moi qui dois vous soutenir et vous protéger. J'aime à croire à votre innocence, et vous me trouverez prêt à vous défendre. Si vous étiez coupable, la justice de ce pays ne saurait être aussi rigoureuse que la mienne, je vous en prévienne.

La comtesse se laissa conduire à un fauteuil et rendit nonchalamment le salut respectueux que lui adressèrent les assistants.

Lorsqu'on eut pris place, le procureur impérial débuta par quelques excuses sur cette seconde et pénible visite.

— Mais, madame, une accusation circonstanciée nous est parvenue, j'ai désiré vous la faire connaître et vous interroger de nouveau. On nous assure que

médaille suivante frappée à l'adresse des ministres qui ont négocié le traité de Saltzbourg : A MM. de Mensdorff et de Bismark l'hommage reconnaissant !

» En ce qui nous concerne, le traité de Saltzbourg ne change en rien nos convictions sur la double impuissance des deux cours de Vienne et de Berlin, soit à rompre, soit à s'accorder. Seulement, s'il apportait quelques modifications au *statu quo*, s'il faisait pencher un peu la balance, nous croyons qu'il inclinera plutôt du côté de la rupture que de celui de la réconciliation. Mais, du reste, qu'on se tranquillise, on n'a rien fait jusqu'ici, on ne fait rien aujourd'hui, et demain encore on ne fera rien, soit dans un sens, soit dans un autre. »

On se rappelle que, dans le temps, le duc d'Augustenbourg s'était engagé vis-à-vis de ses partisans à ne pas céder le terrain à la Prusse et à ne quitter le Holstein que par la force.

Depuis que l'Autriche a complètement abandonné sa cause, on peut se demander comment il va s'y prendre pour mettre d'accord sa conduite présente avec ses déclarations passées. Jusqu'à présent, la seule résolution qu'il ait prise a été de donner sa démission d'officier de l'armée prussienne.

Une députation de six cents Sleswigeois du Nord est attendue pour le 2 septembre à Copenhague; on fait dans cette ville des préparatifs pour les recevoir de la façon la plus brillante.

L'opinion publique en Suède attache une importance toute particulière à la visite de la flotte russe dans les ports de la Baltique. Elle y voit une tendance de rapprochement intime entre la cour de Russie et les cours scandinaves. On croit à Stockholm que la Russie redouble d'efforts auprès de la cour de Copenhague pour y nouer des combinaisons qu'elle espère faire tourner à son profit. Cette cour aurait dit-on pour ceux qui la patronent un dévouement absolu, et il ne faudrait pas s'étonner qu'elle vît d'un bon œil la Russie mise en possession de la partie la plus septentrionale de la Norvège, le Finmark, ce qui la placerait en rapport immédiat avec la mer du Nord.

Des informations venues de Bucharest annoncent que le conflit sanglant qui a éclaté dans cette ville a donné lieu à plus de trois cents arrestations.

C'est une véritable insurrection qui a avorté, mais dont on redoute beaucoup les suites. Quelques boyards se trouvent parmi les morts et parmi les personnes arrêtées.

On mande de Bosnie au *Messenger de Pesth* : On assure qu'une émeute vient d'éclater à

Widdin; elle était dirigée d'abord contre l'évêque grec; mais quand le pacha prit parti et envoya de la troupe, l'émeute se tourna contre lui même. On parle d'une lutte déplorable qui aurait lieu dans les rues. Les détails manquent.

La *Epoca* dément de la manière la plus formelle ce qui a été dit par quelques journaux au sujet d'un prochain mariage entre l'infante Isabelle et le prince Amédée d'Italie, duc d'Aoste.

Le voyage de ce prince en Portugal n'a pas eu cet objet, et le duc d'Aoste ne doit aller ni à Zarauz ni à Biarritz.

Tout le monde en Europe sait que quelque chose de bien plus probable que cette alliance est le mariage de la princesse avec un jeune souverain d'Allemagne, encore bien que le jeune âge de la princesse n'ait pas permis que ce projet revêtît un caractère définitif.

Le même journal dit qu'il n'y a rien de vrai dans le prétendu conflit entre le nonce et la famille royale de Portugal, à l'occasion du baptême du petit prince. La cérémonie et la fête du baptême royal ont été ajournés par la même raison que l'on a ajourné l'exposition de Porto, savoir l'état sanitaire du Portugal.

Une déclaration des membres les plus influents du clergé de Gênes fait un devoir à tous les prêtres du diocèse de prendre part aux élections politiques.

Les lettres de Rome, du 23, disent que le Saint-Père poursuit ses excursions dans les environs de Castel-Gandolfo, et qu'il rentrera à Rome après la fête de la Nativité de la Vierge. On assure que le nonce de Bruxelles, M<sup>sr</sup> Ledoehowski, va être remplacé par M<sup>sr</sup> Maglia, nonce du Mexique. Tous les représentants des puissances étrangères sont absents de Rome pour congé. L'état sanitaire dans l'Etat pontifical est parfait.

On lit dans le *Daily-News* du 24 août : Il est impossible de donner une idée exacte de la splendide réception faite à la flotte anglaise par les autorités de Cherbourg. La France, dont l'hospitalité est toujours si gracieuse et si chevaleresque, semble s'être surpassée en cette circonstance. L'alliance anglo-française sera fertile en bons résultats, et elle ne saurait manquer de contribuer au développement des idées libérales et aux progrès de la civilisation.

On lit dans la *Epoca*, de Madrid : « La visite de l'Empereur et de l'Impératrice des Français à la reine d'Espagne est officiellement annoncée. La reine et le roi d'Espagne se rendront ensuite à Biarritz. M. Mercier, ambassadeur de France, a vu les ministres espa-

gnols, probablement afin de s'entendre avec eux à ce sujet.

» Cette double visite n'aura aucun caractère politique. »

D'après les journaux espagnols, la visite de l'Empereur et de l'Impératrice à Zarauz serait fixée au 10 septembre.

Jamais les discours des présidents des conseils généraux n'avaient été moins retentissants que cette année. On ne cite pas jusqu'ici un seul discours politique, et la glorieuse paraît devoir être maigre. Nous trouvons, toutefois, dans celui prononcé par M. Michel Chevalier à Montpellier, un renseignement important, à savoir, que les chemins de fer locaux coûteraient en moyenne 55 millions par département, soit un peu plus de trois milliards pour toute la France. Avis aux gens qui sont si pressés de se lancer dans la construction de ces chemins, et qu'avant de s'asseoir au banquet ils aient au moins devant les yeux la carte à payer.

Les renseignements reçus de plusieurs points de l'Empire portent à croire que la plupart des conseils généraux s'occuperont sérieusement de la question des chemins de fer départementaux.

Le *Times* du 24 août constate que l'isthme de Suez est complètement ouvert, et que le canal creusé de la mer Rouge à la Méditerranée permet aujourd'hui aux deux mers de mêler librement leurs eaux. Le journal anglais fait ressortir les avantages commerciaux de ce canal de navigation et l'amélioration qu'il pourra apporter dans l'agriculture de l'Égypte.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Le *Moniteur* donne, sur le triste accident de Neuchâtel, des renseignements en tous points conformes à ceux que nous avons insérés dans notre numéro de samedi.

Il publie, en outre, les trois dépêches suivantes :

Mouchard, vendredi 25 août, midi. — L'Empereur a quitté ce matin Neuchâtel à 9 heures. L'Impératrice a reconduit Sa Majesté au chemin de fer. Sur tout le parcours et aux environs de la gare stationnait une foule nombreuse qui a fait à l'Empereur, aussi bien qu'à Berne et à Lucerne, l'accueil le plus cordial et le plus sympathique.

Dijon. — L'Empereur, accompagné du général Fleury, est passé à 2 heures 20 minutes à Dijon, se rendant à Fontainebleau, où Sa Majesté doit arriver à 7 heures.

L'Impératrice est restée à Neuchâtel auprès de S. A. la princesse Anna et de ses deux

dames, la comtesse de Montebello et M<sup>lle</sup> Bouvet. L'état des blessées n'inspire aucune inquiétude.

Fontainebleau, 25 août, 7 heures du soir. — L'Empereur vient d'arriver en parfaite santé au palais de Fontainebleau.

— L'Impératrice est toujours à Neuchâtel, prodiguant ses soins et sa sollicitude aux blessés de l'accident du 24 août. Sa Majesté ne quittera les malades, pour retourner à Fontainebleau, que lorsqu'ils seront en état de supporter les fatigues du voyage. Le rapport du docteur Nélaton, si impatiemment attendu, décidera de la résolution de l'Impératrice.

— Les ministres se sont réunis dimanche en conseil au palais de Fontainebleau, sous la présidence de l'Empereur.

— Nous lisons dans l'*Epoque* :

« On parle beaucoup de M. le général Trochu pour les hautes fonctions de sous-gouverneur de l'Algérie, devenues vacantes par la démission de M. le général Desvaux. On se rappelle que M. Trochu a servi plusieurs années en Algérie, notamment comme aide-de-camp du général Bugeaud. M. le général Trochu est le plus jeune de nos généraux de division; il est né en 1815 dans le département du Morbihan. »

— Une dépêche de Marseille nous annonce que le 26 août il y a eu 59 décès, dont 20 cholériques. M. le sénateur de Maupas a visité avec beaucoup de soin les hôpitaux, où sa présence a produit le meilleur effet.

— L'administration s'est préoccupée, dès le début, de l'épizootie qui, depuis quelque temps, atteint en Angleterre les animaux de l'espèce bovine, et particulièrement les vaches.

Au commencement de ce mois, le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics a chargé MM. Bouley et Reynal, professeurs de l'école impériale vétérinaire d'Alfort, de recueillir, le premier dans la Grande-Bretagne et le second en Allemagne, tous les renseignements utiles.

Un certain nombre de notes et de rapports ont déjà été adressés au ministère par ces zélés investigateurs.

Une commission a été chargée d'étudier tout ce qui se rattache à cette épizootie et de proposer les mesures qui devraient être prises dans le cas où la maladie deviendrait menaçante pour le bétail français.

— Le zèle des Compagnies qui ont entrepris la pose du câble transatlantique, loin d'être abattu par l'accident récemment éprouvé, s'accroît avec les difficultés.

Un second câble sera immergé à côté du premier, qui sera relevé; car on est parfaitement certain de retrouver le point précis où repose la partie brisée.

M. de Courville est à Grand-Lieu et que vous le savez; on nous assure que vous étiez, sinon complice, peut être au moins confidente de ses actions, et que vous pouvez nous donner toutes les lumières désirables sur la cause. Ces détails nous parviennent par un agent dont les informations ont toujours été des plus certaines; s'il faut vous l'avouer, il appartient à la police de votre pays et a déployé dans cette affaire un zèle qui nous a conduits à la vérité. Veuillez nous répondre, madame. Connaissez-vous les projets de M. de Courville et les coupables intrigues auxquelles il se livrait?

La comtesse eut un mouvement d'indignation digne de sa race.

— Si je les avais connus, monsieur, j'aurais quitté cette maison pour n'y plus revenir, je le jure, devant mon frère, sur la mémoire de notre père cheri.

Lord Erlington fit un signe de tête approbatif.

Le procureur impérial répéta les questions au sujet du billet dicté par Tristan.

Lady Arabelle ne se montra pas disposée à répondre de nouveau.

— Je vous ai dit, monsieur, tout ce que j'avais à vous dire; je n'ai jamais menti.

— Maintenant, madame, il est important de vous faire observer que si vous persistez à vous taire sur la retraite de votre mari, les soupçons de complicité prendront une gravité dont nous ne serons pas les maîtres d'arrêter les suites. Il en est temps encore, réfléchissez bien et parlez; vous serez après parfaitement tranquille. Où est celui que nous cherchons?

— Si je le savais, monsieur, je jure Dieu que je ne vous en instruirais pas; à quoi bon me le demander?

— Nous ne faisons pas ici du sentiment et de la générosité, songez-y. Vous êtes devant la justice, vous devez lui répondre, et si vous vous refusez, vous serez appelée au serment. Osez-vous jurer sur la Bible que l'accusé n'est pas ici, et que vous ignorez le lieu où il se trouve.

Mme de Courville tressaillit; elle se tourna vers son frère et étendit la main.

— Lord Erlington, vous qui êtes le chef de ma famille, vous qui me connaissez depuis mon enfance, dites-leur donc qu'une fille de mon nom n'est capable ni d'un faux témoignage ni d'une lâcheté.

Le procureur impérial la regarda avec une profonde pitié et une admiration qu'il ne songea pas à ca-

cher. Pour lui, son innocence n'était pas douteuse, et il en cherchait les preuves avec un empressement plein de sollicitude. Il consulta ses collègues, ils furent d'avis d'entendre les domestiques; on les introduisit l'un après l'autre, ils protestèrent qu'ils n'avaient rien vu d'extraordinaire, qu'ils ne connaissaient aucune cachette et que rien dans les allures de leur maîtresse ne pouvait donner lieu à la plus légère observation. Le cuisinier ajouta que, quant à la vieille maison, il existait dans le pays un berger qui y avait passé sa vie et qui n'en ignorait aucun secret.

— Il faut qu'il en ait en réserve, puisqu'il paraît et disparaît souvent, sans qu'on sache par où; les autres disent qu'il est sorcier, moi je n'y crois pas, et sa sorcellerie m'a l'air de quelque manigance avec les fraudeurs d'eau-de-vie et les rats de cave.

— Comment s'appelle cet homme ?

— Kernek, monsieur.

— Est-il au château ?

— Je ne crois pas, monsieur; depuis le malheur il n'y paraît presque plus.

L'ordre fut aussitôt donné de le chercher dans le pays, chez lui, dans tous les endroits où il pouvait être. La comtesse sentit son sang affluer à son cœur;

elle crut qu'elle allait étouffer. A force de volonté, elle imposa silence à son émotion; excepté un léger tremblement des lèvres, il n'y parut pas. Régis comprenait et partageait ses émotions; il eut une horrible crainte de la voir se trahir. Elle résista.

Kernek ne se trouva nulle part; on avait soigneusement parcouru le château, des combles aux souterrains, et l'on n'avait rien découvert de suspect.

— Il faudra cependant être sûrs de notre fait, reprit un des magistrats; ces vieilles demeures renferment des retraites impénétrables. Ces secrets doivent être connus aujourd'hui, un architecte les découvrirait.

— Certainement, et cette épreuve sera tentée.

Mme de Courville se leva avec beaucoup de peine et demanda la permission de se retirer, elle n'avait pas la force d'en supporter davantage. Elle venait d'entendre ordonner de ramener Kernek à tout prix; cette disparition était encore une prévention contre elle. Les gens, questionnés de nouveau, avouèrent tous le dévouement et la vénération que le vieillard lui portait.

— Vous pouvez vous retirer, madame, mais nous vous engageons plus que jamais à ne pas quitter le

Ainsi, la communication entre les deux continents aura lieu au moyen de deux câbles au lieu d'un seul.

— Voici ce que nous lisons dans la *Gazette du Midi* :

« On suppose que l'exécution du condamné Picot serait différée, pour que ce condamné donnât quelque éclaircissement, non sur l'affaire du *Fœderis-Arca*, mais sur celle du *Quirinal*, à bord duquel, dans le port de Marseille, furent commis trois meurtres dont les auteurs ont jusqu'à présent échappé à la justice. »

On lit d'autre part dans le *Courrier de Marseille* :

« Il circule un bruit que nous ne pouvons pas garantir : c'est que le misérable Picot serait très au courant de l'horrible affaire du *Fœderis-Arca*, ce navire de commerce, dont le capitaine et le second furent massacrés par les matelots. On les a arrêtés il y a peu de temps; le procès s'instruit et Picot aurait offert de faire des révélations, si l'on voulait commuer sa peine. Ainsi s'expliquerait le retard apporté à son exécution. »

— Voici une nouvelle péripétie se rattachant au drame du *Fœderis-Arca* :

Un événement encore mystérieux, que la justice est appelée à éclaircir, vient de se passer à bord du navire *Chincha*, capitaine Bourdon, entré au Havre à la marée d'hier, venant de Buenos-Ayres.

Le capitaine Bourdon avait été chargé de ramener en France un des inculpés de la sanglante tragédie qui a eu le *Fœderis-Arca* pour théâtre. Mis aux fers pendant la traversée, ce malfaiteur, nommé Daoulas, a disparu trois jours avant l'arrivée du *Chincha* dans les eaux du Havre. On a constaté qu'il avait brisé ses fers, et l'on suppose qu'il se sera jeté à la mer pour éviter le châtement judiciaire qui l'attendait.

En même temps que lui a disparu du bord un *jeu de tonneau*. Peut-être en a-t-il fait une espèce de bouée de sauvetage pour se soutenir à flot, dans l'espoir que par ce moyen il pourrait attendre le passage de quelque navire étranger dans des parages très-fréquentés.

Quoi qu'il en soit, dès l'arrivée du *Chincha*, il a été interdit aux hommes de débarquer avant que l'on ait fait des perquisitions à bord.

Certains indices font supposer la complicité de quelqu'un de l'équipage, car il est difficile d'expliquer autrement que le prisonnier ait pu, sans aide, briser les fers qui l'enchaînaient.

## Chronique Locale.

Parmi les promotions qui ont eu lieu à l'occasion de la fête de l'Empereur, nous avons omis de signaler celle de notre jeune compa-

triote M. Charles Bineau, qui a été nommé au choix capitaine dans son régiment, le 45<sup>e</sup> de ligne.

Le comice agricole a donné dimanche son concours dans une pièce de terre dépendant de la ferme des Patreaux, commune de Saint-Lambert. Nous rendrons compte de cette fête dans notre prochain numéro.

Nous apprenons que M. le D<sup>r</sup> Jules Guyot, chargé par le ministre de l'agriculture d'un rapport sur tous les vignobles de France, est arrivé dans notre ville.

Il a déjà visité, pendant la journée d'hier, et il continuera aujourd'hui à visiter les vignobles des environs de Saumur.

Demain mercredi à une heure après-midi, dans la salle de réunion du Comice agricole à l'Hôtel-de-Ville, il rendra compte des impressions qu'il a éprouvées en visitant le Saumurois, et fera connaître les améliorations qu'il croira utiles à notre vignoble, tant pour la taille que pour la culture.

L'émir Abd-el-Kader a été reçu au palais de Fontainebleau par l'Empereur. L'Emir est parti pour Amboise aujourd'hui, et jeudi il se dirigera sur Marseille, pour aller s'y embarquer. C'est donc sa visite d'adieu qu'il fait à Sa Majesté.

Le bruit court à Saumur, depuis hier soir, que l'émir Abd-el-Kader se proposerait de venir visiter l'Ecole de cavalerie. Il viendrait ici en quittant Amboise, avant de se rendre à Marseille.

Nous espérons que cette nouvelle se confirmera.

Le pèlerinage au tombeau de Saint-Martin a eu lieu dimanche dernier à Candé ainsi que nous l'avions annoncé la veille seulement. Malgré le peu de publicité donnée à cette solennité, il y avait foule.

M<sup>s</sup> l'archevêque de Tours présidait la fête; il était accompagné de plusieurs grands-vicaires et de quelques notabilités tourangelles. Il a pris la parole en présence des pèlerins et a vivement intéressé son auditoire.

Comme les années précédentes, et avec la même bienveillance, M. Cailleau de Foucault a mis le parc de son château à la disposition des étrangers, qui sont venus respirer, et se préserver de la chaleur, sous le frais ombrage des bosquets touffus.

Le doyen des maires de notre arrondissement, et peut-être du département de Maine-et-Loire, M. Boivin, maire de Verrye, vient de mourir. M. Boivin administrait la commune depuis trente-huit ans environ. Il a toujours eu les sympathies de toute la population de Verrye, par son caractère doux et bienveillant, et il est vivement regretté.

château sans que nous en soyons prévenus; nous aurons sûrement besoin de vous.

Après la retraite de sa sœur, le marquis offrit une somme très-considérable pour sa caution, afin qu'on lui donnât la permission de l'emmener, cette permission lui fut refusée.

Le procureur impérial remonta en voiture avec sa suite; il annonça qu'il reviendrait bientôt. Régis remarqua avec surprise qu'il n'était fait aucune mention de Pulchérie; cependant elle était accusée et en fuite. Ce mystère cachait un nouveau piège et peut-être un nouveau malheur.

M. de Saney et lord Erlington restèrent seuls; milord pria Régis de l'aider de ses lumières.

— Il faut que cette affaire se décide ce soir; demain il serait trop tard. Ma sœur doit tout nous avouer; cet homme quittera cette nuit le pays; nous parviendrons alors, je l'espère, à sauver Arabelle. Vous m'avez offert gracieusement vos services, monsieur, je les accepte et je vous prie de me secourir. Y consentez-vous ?

— Je suis entièrement à votre disposition, milord.

— Nous nous rendrons donc ensemble chez lady Arabelle; elle ne nous refusera pas les éclaircis-

sements nécessaires. Je ne vous apprendrai rien, sans doute, en vous disant que lady Erlington et moi nous n'avons aucunes relations ensemble. Le second mariage de mon père a été désapprouvé par toute la famille. Miss Dawson était une honnête et belle fille, mais elle avait reçu une éducation, elle appartenait à un monde bien différent des nôtres. Après la mort de lord Erlington, on a employé tous les moyens pour lui ôter sa sœur; les événements n'ont que trop prouvé combien cette mesure était sage. C'est à son incurie que nous devons cette fatale union; Arabelle était si jeune qu'on ne peut l'accuser de ce malheur. Cependant, pour ne pas compliquer la question et pour nous laisser la liberté d'esprit, je suis décidé à l'accueillir comme si rien ne s'était passé entre nous, comme la veuve de mon père enfin. Ma sœur est trop à plaindre, je n'ajouterai pas à ses chagrins.

Un domestique vint annoncer que la comtesse attendait ces messieurs dans le salon particulier de son appartement. Ils s'y rendirent. Elle était à moitié couchée sur son canapé. Lady Erlington lui faisait respirer des sels. Le marquis salua très-respectueusement sa belle-mère, il fut frappé de son changement.

Le Conseil général de Maine-et-Loire a terminé vendredi ses sessions.

Une députation du Conseil municipal de Châteaugontier, composée de sept membres, s'est rendue chez l'honorable M. Segris, député, pour le remercier, au nom de la ville, de l'énergie avec laquelle il avait défendu les intérêts communs, et le féliciter du succès qu'il avait obtenu. Notre honorable député a été très-touché de cette manifestation.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

L'Empereur doit venir aujourd'hui de Fontainebleau aux Tuileries pour recevoir en audience solennelle le nouvel ambassadeur d'Espagne, M. Bermudez de Castro, marquis de Lema.

M. Mon remettra également à l'Empereur ses lettres de rappel.

Brest, 28 août. — L'Océan annonce que l'escadre française, sous les ordres de l'amiral Bouët-Willamez, est partie ce matin, à six heures et demie, pour Plymouth. La *Reine-Hortense*, ayant à bord le ministre de la marine, accompagne l'escadre.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

VILLE DE SAUMUR.

Bureau de Bienfaisance.

## ADJUDICATION

des

### FOURNITURES EN VIANDE

A livrer au Bureau de Bienfaisance de Saumur, pendant l'année 1866.

Le jeudi 14 septembre 1865, à une heure de l'après-midi, l'Hôtel-de-Ville de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des fournitures en viande à livrer au Bureau de Bienfaisance, pendant l'année 1866.

Le cahier des charges réglant le mode et les diverses conditions de l'adjudication est déposé au Secrétariat de la Mairie, où il sera communiqué aux personnes qui voudront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 11 heures à 3 heures.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 25 août 1865.

Le Maire,  
CHEDEAU, adjoint.

MODELE DE SOUMISSION.

Je soussigné (*Noms, Prénoms, Profession*), demeurant à \_\_\_\_\_, faisant élection de domicile à Saumur au Bureau de Bienfaisance, m'engage à fournir à cet établissement, pour les besoins du service, pendant l'année 1866, aux époques qui me seront indiquées, toute la viande de première qualité dont l'administration me fera la demande, au prix de (*indiquer*

le prix en toutes lettres) le kilogramme de bœuf, avec cette explication que le prix du kilogramme de veau et mouton par moi fourni, me sera payé au même prix augmenté de vingt pour cent.

Je déclare en outre, si je suis adjudicataire, me soumettre à toutes les conditions du cahier des charges dont j'ai pris connaissance.

Saumur, le

(Signature.)

NOTA. — Cette soumission doit être écrite sur papier timbré de 0 fr. 50 centimes et mise sous enveloppe cachetée. (384)

VILLE DE SAUMUR.

Bureau de Bienfaisance.

## ADJUDICATION

des

### FOURNITURES EN PAIN

A livrer au Bureau de Bienfaisance de Saumur, pendant l'année 1866.

Le jeudi 14 septembre 1865, à une heure de l'après-midi, en l'Hôtel-de-Ville de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des fournitures en pain à livrer au Bureau de Bienfaisance, pendant l'année 1866.

Le cahier des charges réglant le mode et les diverses conditions de l'adjudication, est déposé au Secrétariat de la Mairie, où il sera communiqué aux personnes qui voudront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 11 heures à 3 heures.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 25 août 1865.

Le Maire,  
CHEDEAU, adjoint.

MODELE DE SOUMISSION.

Je soussigné (*Nom, Prénoms, Profession*), demeurant à \_\_\_\_\_, faisant élection de domicile à Saumur au Bureau de Bienfaisance, m'engage à fournir à cet établissement, pour les besoins du service, pendant l'année 1866, aux époques qui me seront indiquées, tout le pain, en quelque quantité et en quelque qualité que ce soit, dont l'administration me fera la demande, au prix de (*indiquer le prix en toutes lettres*) le kilogramme de pain de 2<sup>e</sup> qualité.

Je déclare en outre, si je suis adjudicataire, me soumettre à toutes les conditions du cahier des charges dont j'ai pris connaissance.

Saumur, le

(Signature.)

NOTA. — Cette soumission doit être écrite sur papier timbré de 0 fr. 50 centimes et mise sous enveloppe cachetée. (385)

A l'immense mortalité des Enfants à bas âge — 60,000 en France et 50,000 en Angleterre — la Science Médicale n'a jamais réussi

Arabelle, qui venait de prendre une résolution. Vous voudrez bien me laisser seule, et à minuit je serai prête à vous recevoir.

— Le temps sera court pour ce que nous avons à faire, ma sœur.

— Quel est votre projet, milord ?

— De partir cette nuit même, d'emmener cet homme, sous l'habit d'un de mes gens jusqu'à un port de mer éloigné, où il s'embarquera. Il n'y a pas autre chose à tenter.

— C'est vrai !

— Préparez donc tout pour votre départ, vous êtes libre, milord; vous allez à Paris pour voir vos amis et tâcher de les faire agir, afin d'éviter le scandale, vous reviendrez ensuite, cela est tout simple et nul ne saurait vous blâmer.

— Vous avez raison, monsieur; le conseil est bon, je le suivrai.

— Et les gendarmes, mon frère, ils sont là, ils ont déjà examiné vos domestiques, ils les reconnaîtront, et Kerack, et ce cuisinier qui l'a dénoncé ! Tout est perils, je ne vois que des précipices.

(La suite au prochain numéro.)

— Je vous demande jusqu'à minuit, interrompit

à opposer un remède efficace, et il n'y a rien à s'y étonner, vu que toute drogue ne peut produire d'autre effet que celui d'augmenter la faiblesse des forces vitales de la digestion et de la nutrition, des nerfs et du cerveau. Il était réservé à la *Revalescière* Du Barry de Londres de résoudre le problème de réparer les organes de la digestion, fournir nouveau sang, muscle et os et guérir le système glandulaire et nerveux sans forcer ni échauffer, mais d'une manière toute naturelle. Aussi avons nous des preuves abondantes de son influence salutaire dans les ouvrages du célèbre Docteur Routh, président de l'hôpital des Enfants et Femmes, à Londres, qui a trouvé dans la *Revalescière* Du Barry le moyen de ranimer les forces vitales et la digestion des malades qui ne pouvaient plus digérer, qui rejetaient tout, souffraient en même temps de diarrhée spasmes,

crampes et périssants à vue d'œil. — Madame la Baronne Dentsch de Horn, à Trèves, a sauvé ses deux enfants par la *Revalescière* d'une maladie de glandes, qui avait résisté à toute médecine et ne laissait plus d'espoir de guérison. M. Chinnery avait un enfant près de mourir d'inanition (d'atrophie), la digestion n'étant plus suffisante pour assimiler le lait maternel; la *Revalescière* le sauva : Un pareil cas s'est présenté dans la famille de M. Lawley, page de Sa Majesté la Reine d'Angleterre. — Nous pourrions ajouter 65.000 cas de guérison de constipation, indigestion, diarrhée, bronchite, toux, phthisie, crampes, spasmes et rachitisme pour démontrer l'incalculable bienfait de cette précieuse Farine de santé, non-seulement pour les enfants, mais également pour les adultes. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS. — En boîtes de 1/2 kil., 4 fr. ;

1 kil., 7 fr. ; 2 1/2 kil., 16 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil. (franco) 60 fr. Contre bon de poste. Se vend à Saumur, chez MM. A. PIE fils, droguiste; DAMICOURT, pharm.; GIRAULT, pharm.; PASQUIER, pharm.; COMMON, rue St-Jean; PERDRIAU, place de la Bilange; GONDRAND, rue d'Orléans, et les premiers Pharmaciens, Épiceries, et Confiseurs dans toutes les villes. (586)

#### Marché de Saumur du 26 Août.

Froment (l'hectol.)	16 15	Huile de lin.	48 —
2 <sup>e</sup> qualité, —	15 52	Paille hors barrière	40 36
Seigle.	10 —	Foin. . . id.	64 66
Orge . . . . .	11 —	Luzeine (les 750 k)	62 40
Avoine anc. (entrée)	9 25	Graine de trèfle .	120 —
Fèves. . . . .	13 —	— de luzerne.	100 —
Pois blancs . . . . .	26 —	— de colza. . . . .	30 50
— rouges . . . . .	26 —	— de lin . . . . .	26 —
Cire jaune (50 kil.)	200 —	Amandes en coques (l'hectolitre).	— —
Huile de noix ord.	55 —	— de chenevis . . . . .	48 —
— de chenevis . . . . .	48 —	— cassées (50 k.) . . . . .	— —

#### COURS DES VINS (1).

##### BLANCS (2).

Coteaux de Saumur 1864. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité	» à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	» à »
Ordin., envir. de Saumur . . . . .	1 <sup>re</sup> id.	60 à »
Id. . . . . 1864,	2 <sup>e</sup> id.	55 à »
Saint-Léger et environs . . . . .	1 <sup>re</sup> id.	45 à »
Id. . . . . 1864,	2 <sup>e</sup> id.	40 à »
Le Puy-N.-D. et environs . . . . .	1 <sup>re</sup> id.	42 à »
Id. . . . . 1864,	2 <sup>e</sup> id.	38 à »
La Vienne, 1864. . . . .	2 <sup>e</sup> id.	32 à 35

##### ROUGES (3).

Souzay et environs 1864. . . . .	90 à 120
Champigny, 1864. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 220 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 150 à »
Varrains, 1864. . . . .	80 à 100
Bourgueil, 1864. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 120 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 100 à »
Restigny 1864. . . . .	75 à 85
Chinon, 1864. . . . .	1 <sup>re</sup> id. 70 à »
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 60 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit. — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

#### Tribunal de Commerce de Saumur.

##### FAILLITE HUBLIN.

Un jugement du tribunal de commerce de Saumur, rendu le 28 août courant, fixe au 3 juillet 1865, l'ouverture de la faillite du sieur Louis Hublin, marinier et marchand de fruits, demeurant à St-Martin-de-la-Place.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON. (587)

#### Tribunal de Commerce de Saumur.

##### FAILLITE LEROY.

Un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 28 août 1865, homologue le concordat passé le 19 août courant, entre le sieur Jacques Leroy, marchand de vins, demeurant à Saumur, et ses créanciers.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON. (588)

#### Tribunal de Commerce de Saumur.

##### FAILLITE CHOYER.

Aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 28 août 1865, le sieur Armand Choyer, marinier, demeurant à St-Clément, près Saumur, a été déclaré en état de faillite.

M. Lambert aîné, membre du tribunal, a été nommé commissaire, et M. Regnier, huissier aux Rosiers, syndic provisoire de la faillite.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON. (589)

#### A VENDRE

##### LE DOMAINE

##### DE LA PERRIÈRE

Situé dans la commune de Saint-Cyr-en-Bourg, à 6 kilomètres de Saumur,

Consistant en maison de maître, vastes servitudes, cour, jardin dans lequel sont une chapelle et une serre, vastes caves, deux pressoirs, et un clos de vigne attenant à la maison; le tout renfermé de murs, d'une contenance cadastrale de 16 hectares 69 ares 40 centiares, et joignant de tous côtés des chemins. Il existe sous la propriété une carrière de tuffeaux, en pleine exploitation.

Cette propriété peut être facilement vendue en détail.

S'adresser à M. LEROUX, notaire à Saumur, et à M. HERVÉ, notaire à Bourgueil. (590)

Etude de M. TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, place de la Bilange.

#### A VENDRE

##### UNE MAISON

Sise à Saumur, rue du Puits-Neuf, n° 27, occupée par M. Bolognesi. S'adresser, pour traiter, à M. TOUCHALEAUME. (592)

Etude de M. LE BLAYE, notaire Saumur.

#### ADJUDICATION

SUR LICITATION,

Entre majeurs et mineurs,

Le dimanche 3 septembre 1865, à midi, en l'étude et par le ministère de M. LE BLAYE, notaire à Saumur,

DE LA

#### MAISON DU PETIT-SAINT-PIERRE

A Saumur, rue d'Orléans, n° 33, précédemment occupée par M<sup>me</sup> Morin-Lemouner,

En vertu d'un jugement du tribunal civil de Chinon, du 23 juin 1865, rendu entre M<sup>me</sup> veuve Lemouner et les héritiers de M. Lemouner.

Mise à prix. . . 25,000 fr.

S'adresser à M. FAUCON, avoué à Chinon, poursuivant la vente, et à M. LE BLAYE, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété. (559)

#### A VENDRE

##### OU A LOUER

Avec ou sans caves,

Pour entrer en jouissance de suite, GRANDE ET BELLE MAISON

##### DE COMMERCE,

Anciennement occupée par M. Victor Morin, quai de Limoges.

Il y a DEUX CAVES, qui peuvent contenir 200 pièces de vin, plus TROIS CAVEAUX. S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A LOUER, UNE MAISON, rue du Pavillon, précédemment occupée par M. de Bellabre. S'adresser à M<sup>me</sup> TESSIÉ. (558)

#### A VENDRE

UNE BONNE CALÈCHE, sortie des ateliers d'un des premiers fabricants de Paris. S'adresser au bureau du journal.

Chez JAVAUD, libraire-éditeur, à Saumur,

## IDÉES PRATIQUES

SUR

# LA CAVALERIE

Par M. le général de division comte de ROCHEFORT,

Un fort volume in-8°, avec planches et tableaux explicatifs, orné du portrait de l'auteur.

Prix : 6 francs.

Cet ouvrage est précédé du récit de la brillante conduite faite par MM. les officiers de l'École de cavalerie à leur général, lors de son départ pour l'armée d'Italie, fête qui a eu tant d'éclat, que Saumur en conservera toujours un précieux souvenir.

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre. En mairie de Saumur, le

#### A LOUER

Pour la St Jean 1866,

#### UNE BOULANGERIE

Sise à Saumur, Grand'Rue, occupée par M. Grosbois : cette maison est boulangerie depuis sa fondation. S'adresser à M<sup>me</sup> BAYOT, rue St-Nicolas, 76 bis, Saumur. (552)

#### A LOUER

PRÉSENTMENT,

#### UNE MAISON

Rue de la Chouetterie,

Avec JARDIN, donnant sur le Champ de Foire. Cette maison servait autrefois de magasin à M. Péralo, qui apporterait les modifications qui seraient demandées.

S'adresser à M. PÉRALO, rue Neuve-Beaurepaire. (255)

#### A LOUER

Présentement,

UNE MAISON, située à Saumur, carrefour Cendrière, n° 6, composée de : au rez de chaussée, sur la rue un magasin, derrière une cuisine; petite cour avec latrines; au 1<sup>er</sup> étage, deux chambres, dont une sur la rue; au 2<sup>e</sup> étage, une chambre et un grenier; cave et caveau sous le magasin. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, rue Cendrière n° 8.

UN HOMME de 40 ans environ demande un emploi dans une maison de commerce.

S'adresser au bureau du journal.

Il a été trouvé dans la commune d'Allonnes un très-joli CHIEN couchant, parfaitement dressé pour la chasse, robe marron, taches blanches. S'adresser à M. ORY, fermier de M. VINET, à Allonnes. (592)

LA CHASSE EST RÉSERVÉE sur la propriété de la Touche-Saint-trée, commune d'Allonnes. (595)

Une bonne MAISON DE MERCERIE demande un apprenti. S'adresser au bureau du journal.

#### DEPOT DE RAIS

POUR LE CHARRONNAGE.

M. MOREAU, route de Varrains, a l'honneur d'informer MM. les charbons qu'il tient un dépôt de rais de première qualité. (295)

#### A VENDRE

Un très-bon CHIEN COUCHANT, âgé de 4 ans.

S'adresser à M. MINOT, garde particulier de M. DE LAFREGEOLIERE, à St-Florent. (581)

Vient de paraître :

## HISTOIRES

DU

# VIEUX TEMPS

EXTRAITS DU MANUSCRIT DE L'ÉCUYER LOYS DE CUSSIÈRE,

Gentilhomme angevin,

Revus et publiés par son petit-neveu,

Le Chevalier DE GLOUVET.

Un fort volume in-18 Jésus de plus de 600 pages.

PRIX : 4 francs.

En vente à Saumur :

Chez P. GODET, imprimeur-libraire, et GRASSET, libraire.

#### BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 26 AOUT.			BOURSE DU 28 AOUT.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	68 50	» 10	» »	68 75	» 25	» »
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	98	» »	» »	98	» »	» »
Obligations du Trésor. . . . .	453 75	» »	» »	455	1 25	» »
Banque de France. . . . .	3600	» »	» »	3600	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.) . . . . .	1260	» »	» »	1265	5	» »
Crédit Foncier colonial . . . . .	610	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole . . . . .	» »	» »	» »	635	» »	» »
Crédit industriel. . . . .	717 50	5	» »	717 50	» »	» »
Crédit Mobilier . . . . .	802 50	10	» »	812 50	10	» »
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	925	» »	2 50	925	» »	» »
Orléans (estampillé) . . . . .	855	» »	1 25	855	» »	» »
Orléans, nouveau . . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	1085	» »	1 25	1085	» »	» »
Est. . . . .	530	1 25	» »	530	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	872 50	» »	2 50	875	2 50	» »
Lyon nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi. . . . .	570	» »	» »	571 25	1 25	» »
Ouest . . . . .	550	» »	» »	545	» »	5
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz . . . . .	1727 50	2 50	» »	1737 50	10	» »
Canal de Suez . . . . .	435	» »	» »	432 50	» »	2 50
Transatlantiques. . . . .	525	2 50	» »	526 25	1 25	» »
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	65 90	15	» »	66 10	20	» »
Autrichiens . . . . .	410	» »	» »	410	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	472 50	» »	7 50	475	2 50	» »
Victor-Emmanuel . . . . .	262 50	» »	5	262 50	» »	» »
Russes. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Romains. . . . .	224	» 25	» »	225	1	» »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	498 75	8 75	» »	503 75	5	» »
Saragose . . . . .	317 50	» »	2 50	323 75	6 25	» »
Séville-Xérès-Séville . . . . .	72 50	» »	3 75	72 50	» »	» »
Portugais . . . . .	195	» »	» »	200	5	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	309 50	» »	» »	309 50	» »	» »
Orléans . . . . .	301	» »	» »	301 25	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	299 75	» »	» »	300 50	» »	» »
Ouest . . . . .	296 25	» »	» »	296 75	» »	» »
Midi. . . . .	296	» »	» »	296	» »	» »
Est. . . . .	300	» »	» »	299 50	» »	» »

Saumur. P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné